

BOULANGER

SA AU CAPITAL DE 40 611 564 Euros
SIEGE SOCIAL : 1 AVENUE DE LA MOTTE – LESQUIN (59810)

347 384 570 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL POUR LA REUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE TROIS OCTOBRE,
A QUINZE HEURES.

OUVERTURE DE SEANCE. MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT. POINT SUR LES ADMINISTRATEURS PRESENTS.

La séance est présidée par Monsieur Éric COURTEILLE en sa qualité de Président du Conseil d'Administration (le « Président »).

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration de la Société (le « Conseil ») ainsi qu'aux membres du Comité Social et Economique Central de la Société et déclare la séance ouverte.

Afin de vérifier si le quorum est atteint, le Président procède à la vérification de la présence de chacun des membres du Conseil.

- ✓ Membres du Conseil d'Administration :
 - Monsieur Éric COURTEILLE,
 - Monsieur Julius DEWAVRIN,
 - Madame Amélie REDON,
- ✓ Commissaires aux Comptes :
 - ERNST & YOUNG AUDIT SAS, représenté par Madame Sandrine LEDEZ,
 - PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SAS, représenté par Monsieur Nicolas WILFART,
- ✓ Représentants du Comité Social et Economique Central :
 - Monsieur Jean Luc RACINE,
 - Monsieur Stéphane BOUVET,
 - Madame Chrystelle BREEM, absente & excusée
 - Madame Patricia DELATTRE.

Madame Emilie SOLERI, Directeur Général est présente.

Madame Fanny GAMOT, Directeur Administratif et Financier est invitée par le Conseil ainsi que Madame Carine SOUAL.
Madame Emilie CIMENTI est désignée secrétaire de séance.

Le Président constate que le quorum requis par les statuts est atteint et qu'ainsi, le Conseil peut valablement délibérer.

Il rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et arrêté des documents de gestion prévisionnelle,
- Constat de la démission d'un Administrateur et cooptation d'un Administrateur,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour formalités.

Enfin, avant l'ouverture des débats, le Président rappelle le caractère confidentiel des sujets que le Conseil est amené à traiter, et qu'en application des dispositions de l'article L225-37 al.5 du Code de Commerce, « **les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil d'Administration.** »

Après discussion, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION – EXAMEN ET ARRETE DES DOCUMENTS DE GESTION PREVISIONNELLE

Le Président rappelle que l'article L232-2 du Code de Commerce impose aux entreprises qui, à la clôture de leur exercice social, ont employé au moins 300 salariés ou ont réalisé un chiffre d'affaires net d'au moins 18 millions d'euros, d'établir un certain nombre de documents comptables.

Le Président remet alors au Conseil les documents suivants :

- La situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible du premier semestre 2025,
- Le compte de résultat prévisionnel révisé de l'exercice 2025.

Le Président passe la parole au Directeur Administratif et Financier pour l'analyse de ces documents.
Le Président demande ensuite au Conseil de les arrêter.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, arrête définitivement les documents de gestion prévisionnelle tels qu'ils lui ont été soumis. Il procède à la rédaction du rapport sur les documents de gestion prévisionnelle.

Vote pour : unanimité

Vote contre :

Abstention :

DEUXIEME RESOLUTION – CONSTAT DE LA DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Amélie REDON de son mandat d'Administrateur à l'issue du Conseil de ce jour.

Le Conseil d'Administration lui donne quitus entier et sans réserve pour le mandat exercé au sein de la Société et remercie Madame Amélie REDON pour son action au Conseil.

Le Président propose au Conseil de coopter Madame Carine SOUAL, née DELEVALLEE le 28 septembre 1976 à CAMBRAI et demeurant 1, allée de la Touraille à TEMPLEUVE EN PEVELE (59242), en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Madame Amélie REDON, à compter de ce jour et pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Madame Carine SOUAL a d'ores & déjà accepté cette mission et déclaré ne pas souffrir d'incompatibilité de mandat.

Le Président précise que cette cooptation devra être ratifiée par la prochaine Assemblée Générale.

Le Président procède au vote de cette résolution.

Vote pour : unanimité

Vote contre :

Abstention :

TROISIEME RESOLUTION - POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Le Président procède au vote de cette résolution.

Vote pour : unanimité

Vote contre :

Abstention :

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

Le Président

DocuSigned by:

F255D34FE7B742C...

Un Administrateur

DocuSigned by:

B6D97E3627954EC...